

L'enquête pour fraude fiscale contre McDonald's s'accélère

11h00 , le 14 février 2021

Par [Stéphane Joahny](#)

ABONNÉS

INFO JDD. Plusieurs cadres actuels et passés du géant de la restauration rapide ont été placés en garde à vue avant de ressortir libres dans une enquête ouverte en 2016. Optimisation fiscale ou fraude ? L'entreprise, qui indique "collaborer" avec la justice, est soupçonnée d'avoir réduit artificiellement ses bénéfices en France.

McDonald's fera-t-il l'objet d'un procès pour fraude fiscale en France ? Il est trop pour le dire mais l'enquête préliminaire du Parquet national financier (PNF) s'accélère. Selon nos informations, plusieurs dirigeants, anciens et actuels, ont été entendus ces dernières semaines sous le régime de la garde à vue par les policiers de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFF).

Un compte bancaire a été bloqué

Interrogé par le JDD, le PNF se refuse à tout commentaire. Mais selon plusieurs sources concordantes, au moins cinq responsables de McDonald's France se sont bien succédé à Nanterre au siège de la PJ pour s'expliquer devant les policiers anti-corruption. Quatre cadres, dont deux ont quitté l'entreprise, ont été entendus cette semaine. Et un ancien haut dirigeant, Jérôme Tafani, qui a passé 18 ans chez McDo avant de prendre la tête en 2016 du concurrent Burger King, la semaine précédente. Sollicité par le JDD, ce dernier n'a pas souhaité s'exprimer. Tous sont ressortis libres. Aucune mise en examen n'a été prononcée.

Par ailleurs, selon nos informations, un compte bancaire de McDonald's approvisionné de plusieurs dizaines de millions d'euros aurait été récemment bloqué.

L'enquête du PNF a été ouverte début 2016 à la suite d'une plainte pour "blanchiment de fraude fiscale en bande organisée" déposée par l'avocate Eva Joly. Sollicitée par le JDD, l'ancienne magistrate n'a pas donné suite. Lors d'une conférence de presse en décembre 2015, elle avait estimé la fraude supposée de McDo en France à 75 millions d'euros par an. Des perquisitions ont déjà eu lieu en mai 2016 au siège de Guyancourt dans les Yvelines. L'administration fiscale avait également procédé à une perquisition en 2013.

Ces délais d'enquête s'expliquent en partie par des considérations internationales. Pendant trois ans, la direction générale de la concurrence de la Commission européenne a en effet enquêté sur le régime fiscal accordé par le Luxembourg à l'entreprise avant de renoncer à toute sanction. McDonald's a depuis déménagé le siège de sa maison-mère européenne à Londres, hors d'atteinte de l'Union européenne depuis le Brexit.

McDonalds indique payer "tous les impôts dus"

S'agit-il d'optimisation fiscale ou de fraude ? McDonald est soupçonné d'avoir réduit artificiellement ses bénéfices en France pour mieux les augmenter dans les pays beaucoup moins gourmands fiscalement, en l'occurrence le Luxembourg. Il faut savoir que 80% des 1.485 restaurants McDonald's implantés en France sont des franchisés qui payent un loyer et des redevances au titre de l'utilisation

de la marque et du savoir-faire de la chaîne qui représenteraient au total environ 25% de leur chiffre d'affaires.

L'enseigne "collabore avec les autorités judiciaires et continue à ce jour à entretenir, au nom de son actionnaire, des échanges réguliers et techniques sur la question complexe de la valeur des redevances de marque et de savoir-faire avec l'ensemble des administrations et des autorités compétentes", fait savoir McDonald's France dans un communiqué. Le texte précise encore que l'entreprise "déclare ses activités en France et paye tous les impôts dus conformément aux législations en vigueur" et qu'elle "figure, par exemple, parmi les plus importants contributeurs à l'impôt sur les sociétés. Entre 2009 et 2013, l'enseigne et ses franchisés se sont acquittés d'un impôt sur les sociétés cumulé de plus d'un milliard d'euros en France." McDonald's emploie 74.000 salariés en France qui représente son deuxième marché après les Etats-Unis.